

PETR DU PAYS DE RETZ **DELIBERATION**

Séance du 9 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation du Comité syndical: 03 09 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 30

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 14h30, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Pascale BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Jean Michel BRARD, Luc NORMAND, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME pour **Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Annie BRIEND, M. Raymond CHARBONNIER, M. Michel OLIVIER pour **la C.C. du Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Manuelle PELLETIER SORIN, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Gaëtan LEAUTE, Remy ROHRBACH (pouvoir à Jacques PRIEUR) pour **Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marieline BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Dorothee PACAUD, M. Roch CHEREAU pour **la CC du Sud Estuaire**, Mme Nathalie GUIHARD pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Michel AURAY (pouvoir à Johann BOBLIN, Mme Karine PAVIZA (pouvoir à Yannick FETIVEAU) pour **Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXX

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL 2024

Le Programme d'Intérêt Général 2024, porté par le PETR Pays de Retz pour le compte des 4 EPCI, a fait l'objet d'un marché public à procédure adaptée signé avec l'opérateur CITEMETRIE pour une période de 12 mois, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, et d'un avenant à la convention signée avec le département de Loire-Atlantique, délégataire des aides à la pierre de l'ANAH pour la même période.

Les objectifs fixés par les EPCI pour l'année 2024 avaient été déterminés en fonction de la dynamique du PIG de la période précédente, entre juillet 2022 et décembre 2023, dans un contexte peu favorable à l'aboutissement des projets de rénovation (hausse des coûts, disponibilités des artisans, etc.). Or, la dynamique 2024 est beaucoup plus favorable aux ménages modestes et très modestes, notamment avec l'augmentation des aides à la rénovation énergétique décidée au niveau national qui constitue un puissant levier.

Par ailleurs, la dynamique locale engagée sur l'amélioration de l'habitat privé, renforcée avec le lancement opérationnel des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique et le développement des partenariats avec les prescripteurs du maintien à domicile, joue en faveur d'un grand nombre de contacts avec les ménages.

Dans ce contexte favorable, les EPCI souhaitent fixer de nouveaux objectifs quantitatifs à réaliser par le titulaire du marché d'ici le 31 décembre 2024, comme suit :

Propriétaires « rénovation énergétique » :

o 142 diagnostics thermiques des logements

- o **131** missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux auprès des propriétaires occupants **(+18)**
- o **5** missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux auprès de propriétaires bailleurs

Propriétaires Occupants « maintien à domicile » :

- o **122** diagnostics d'ergothérapie des logements **(+11)**
- o **134** missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux **(+27)**

La modification de ces objectifs induit une modification du marché public via l'augmentation de la quantité estimée au sein du Bordereau de prix unitaires : augmentation du nombre de diagnostics ergothérapeute et préconisations (BPU – 1.2) et du nombre d'AMO renforcée pour les propriétaires occupants (BPU – 3.1 et 3.2). Le tableau ci-dessous présente les quantités supplémentaires et le coût associé :

N° prix	Mission	Prix unitaire HT	Quantité estimée Supplémentaire	Total HT
BPU – 1.2	Diagnostic ergothérapeute et préconisations	270€	11	2970€
BPU – 3.1	Aide à la décision, à l'élaboration et au montage d'un dossier projet et assistance à la réalisation de travaux jusqu'au dossier de paiement des subventions PO ENERGIE	375€	18	6750€
BPU – 3.2	Aide à la décision, à l'élaboration et au montage d'un dossier projet et assistance à la réalisation de travaux jusqu'au dossier de paiement des subventions PO MAD	300€	27	8100€

Au total, le montant de l'avenant, c'est-à-dire le montant des coûts supplémentaires générés par la modification des objectifs est le suivant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 820€
- Montant TTC : 21 384€

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 209 630€
- Montant TTC : 251 556€
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant du marché initial : 9,29%

Au vu de la modification des objectifs, le PETR doit signer un nouvel avenant (avenant n°2) avec le département de Loire-Atlantique, délégataire des aides à la pierre.

Au vu de la modification de ces objectifs, la participation financière des EPCI au suivi-animation du PIG 2024 sera réévaluée. Il est proposé de modifier les conventions de participation financière des EPCI au moment du bilan finale de l'opération, au cours du premier semestre 2025.

Entendu l'exposé de la Présidente,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant au marché avec CITEMETRIE
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention avec le département Loire-Atlantique
- **VALIDE** le principe de modifier les conventions de participation financière des EPCI au regard de l'atteinte des objectifs courant 2025
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,


